

Sujet : [INTERNET] observations à prendre en compte suite à l'avis d'enquête publique par arrêté en date du 6 mars 2024 (fin le lundi 22 avril 2024)

De : brigitte.nivet@laposte.net

Date : 15/04/2024 17:15

Pour : pref-modification-psmv-angouleme@charente.gouv.fr

Bonjour,

Vous trouverez en PJ mes observations et demandes de modifications dans le cadre de l'enquête publique préalable

à l'approbation de la modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimoniale remarquable d'Angoulême.

Enquête qui prend fin le lundi 22 avril 2024.

Cordialement,

Mme Brigitte Nivet

7 boulevard de Bigorre

16000 Angoulême

— Pièces jointes : —

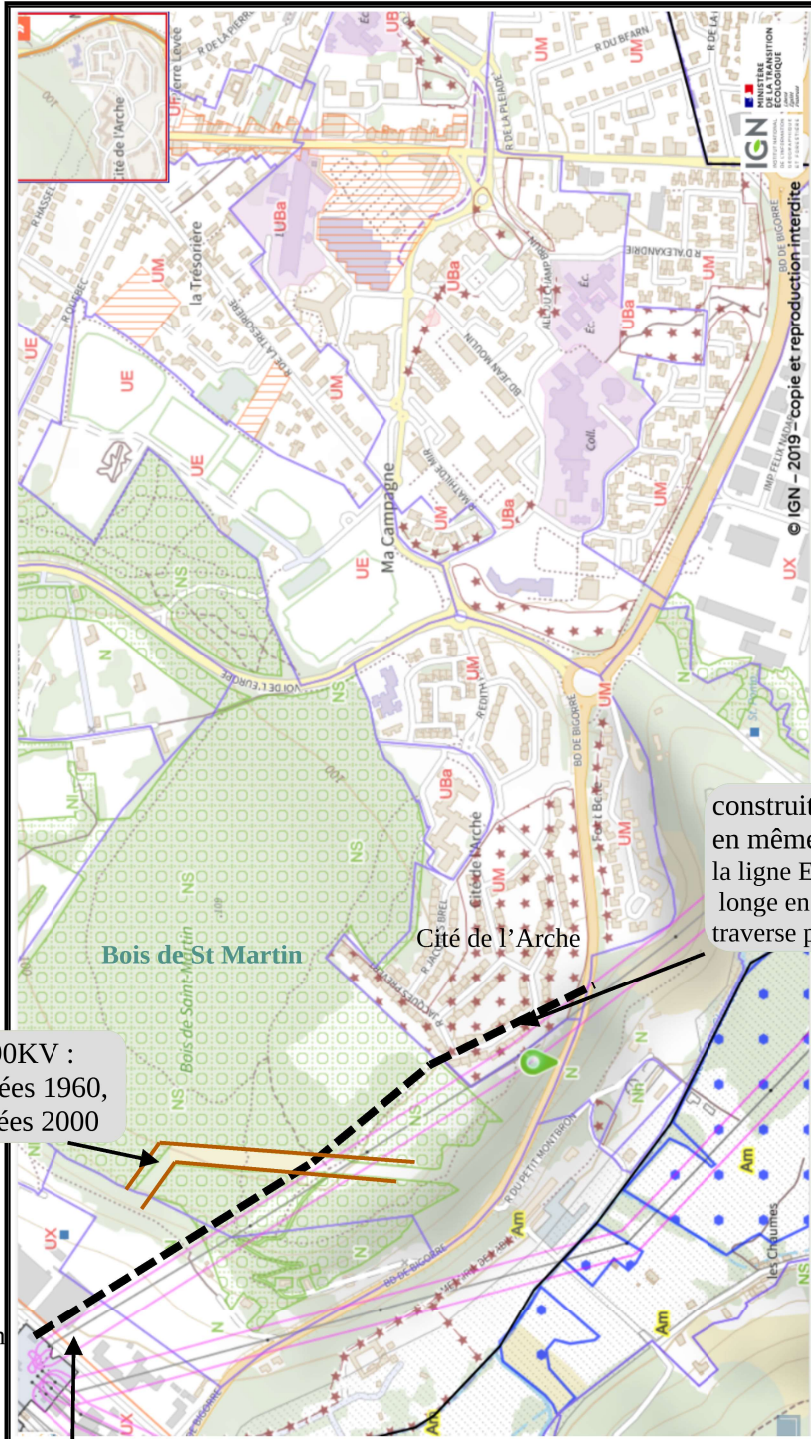
Rép_enquete_Publique_SPR_EBC.pdf

30 octets

OBSERVATIONS et demandes de modifications dans le cadre de l'enquête publique préalable à l'approbation de la modification du plan de sauvegarde et de **mise en valeur du site patrimoniale remarquable d'Angoulême** : schémas et explications qui justifient le classement et déclassement en EBC, **En complément au courrier de M. Romain Collet de RTE.**

Les servitudes d'utilité publique (SUP) I4 concernent les ouvrages de transport et de distribution d'électricité gérés par RTE et ENEDIS. Or, seules les lignes RTE sont représentées sur les cartes.

Tout particulièrement dans le secteur ci-dessous, la présence physique des lignes d'ENEDIS et de RTE ont une réelle influence sur la biodiversité, l'entretien, le boisement, le zonage EBC...

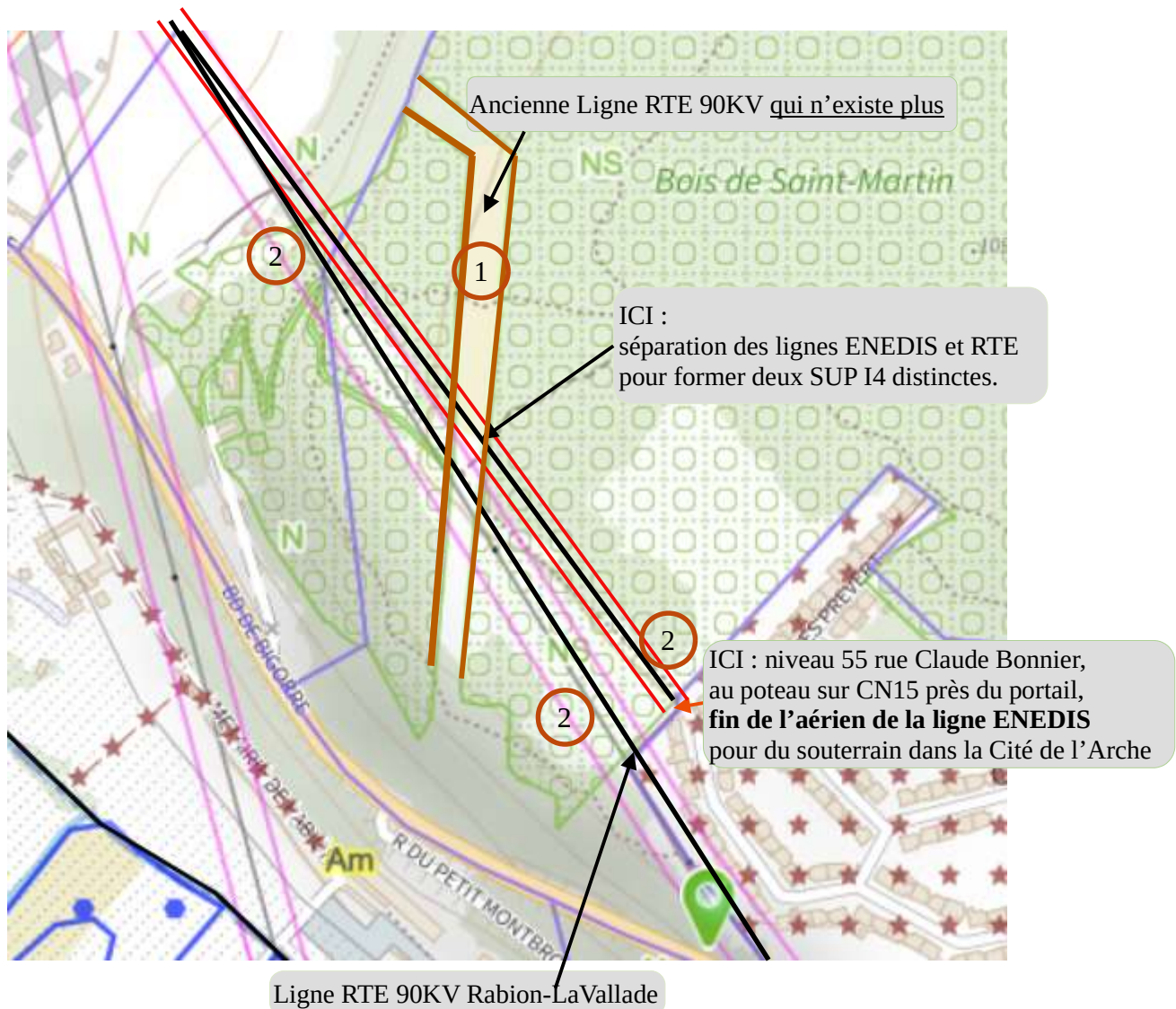


Ancienne Ligne RTE 90KV :
construite dans les années 1960,
démontée dans les années 2000

construite dès les années 1975,
en même tant que la Cité de l'Arche,
la ligne ENEDIS part du poste de Rabion,
longe en partie la ligne RTE,
traverse plusieurs parcelles dont la CN15

Poste de Rabion

Ligne RTE 90KV Rabion-LaVallade, construite dans les années 2000



**En complément au courrier de M. Romain Collet de RTE,
DEMANDES de modification du zonage EBC et des cartes**

- ① L'ancienne SUP I4 RTE (1960-2000) doit être reclassée en EBC. Cela concerne les parcelles CN15 et CN13.
- ② Les SUP I4 des lignes RTE et ENEDIS doivent sortir obligatoirement de l'EBC dans toutes leurs longueurs. Cela concerne plusieurs parcelles.

AUTRES demandes

A) Tout porte à croire que la ligne RTE 90KV Rabion-Lavallade a été construite dans les années 2000, sur une ancienne ligne 90KV « Poitiers-Angoulême » de la Compagnie des Chemins de Fer d'Orléans dans les années 1937. Merci de me le confirmer !

SINON merci de m'indiquer où se trouvait le tracé de cette ancienne ligne 90KV « Poitiers-Angoulême » afin de connaître la fin de validité de la convention de cette SUP I4 en ma possession.

B) je demande également que l'on me transmette les coordonnées des personnes de RTE et de ENEDIS afin d'obtenir copie des conventions de SUP I4 signées par les anciens propriétaires et aussi afin d'en informer Mme Hélène Bizet, responsable du site inscrit « Colline Saint-Martin » à la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Avec mes remerciements.

Mme Brigitte Nivet, 7 boulevard de Bigorre, 16000 ANGOULEME (page 2/2)